

Stéphane DEMORY

*Expert-comptable, Commissaire aux comptes
Inscrit au Tableau de l'Ordre de la Région Parisienne et Membre de la Compagnie de Paris
35 rue de Seine – 75006 Paris
Téléphone : 01 40 52 07 80 – mail : stephane@cabinet-brown.com*

3550 AGENCY

Société par actions simplifiée
au capital de 385.000 euros
Siège Social : 3550 route des Dolines
06410 BIOT
908 676 042 RCS ANTIBES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
CERTIFICAT DU DÉPOSITAIRE – AUGMENTATION DE CAPITAL

Décisions de l'Associé Unique du 31 juillet 2026

3550 AGENCY
Société par actions simplifiée
au capital de 385.000 euros
Siège Social : 3550 route des Dolines
06410 BIOT
908 676 042 RCS ANTIBES

À l'Associée Unique,

En notre qualité de commissaire aux comptes, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission, afin d'établir le certificat prévu à l'article L. 225-146 alinéa 2 du code de commerce.

Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à vérifier :

- le bulletin de souscription par lequel la société EREN LIFE a souscrit 1.030.096 actions ordinaires nouvelles d'un nominal de 1 euro (sans prime d'émission) de la société 3550 AGENCY à l'occasion de l'Augmentation de Capital décidée par les décisions de l'Associé Unique du 31 juillet 2026 ;
- la déclaration incluse dans le bulletin manifestant la décision de la société EREN LIFE de libérer sa souscription par compensation avec la créance liquide et exigible qu'elle possède sur la Société ;
- l'arrêté de compte établi par la Présidente, dont nous avons certifié l'exactitude, duquel il ressort que la société EREN LIFE possède sur la société 3550 AGENCY une créance de 1.030.965,31 euros ;
- le caractère liquide et exigible de cette créance ;
- l'écriture comptable de compensation de la créance visée ci-dessus permettant de constater la libération des actions ordinaires.

Sur la base de ces vérifications, nous délivrons le présent certificat qui tient lieu de certificat du dépositaire.

Paris, le 31 juillet 2026

Stéphane DEMORY
Commissaire aux comptes

